

Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

à la Commission des transports et de l'environnement

Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec à l'horizon 2030

Confédération des syndicats nationaux 1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 Tél.: 514 598-2271

Téléc. : 514 598-2052

www.csn.qc.ca

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	5
La lutte contre les changements climatiques : un enjeu pour les travailleuses et les travailleurs et leur syndicat	6
Quelques réponses aux questions posées	8
Conclusion	13

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Introduction

Nous remercions la Commission des transports et de l'environnement de nous offrir l'occasion de nous exprimer sur l'action gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques.

Dans un contexte où les changements climatiques sont tels qu'ils font craindre le pire pour la survie de l'humanité, les questions environnementales doivent prendre une place de plus en plus importante dans l'évaluation des choix qui s'offrent à nous. Nous savons que cette urgence écologique est intimement liée aux questions énergétiques et aux modèles de développement que nous préconisons en tant que société. Pour la CSN, il devient impératif de changer radicalement notre façon de produire, de consommer et de concevoir notre rapport à l'environnement. Ainsi, nous appuyons sans réserve l'introduction d'une cible minimale de réduction de 37,5 % de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 sous le niveau de 1990.

Nous savons que le monde n'est toujours pas sur une trajectoire qui pourrait limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 2 °C d'ici la fin du siècle, un objectif qui nous permettrait peut-être d'éviter le pire. D'ailleurs, il est plus probable que l'augmentation de la température moyenne globale se situera entre 3,6 °C et 5,3 °C par rapport au niveau préindustriel¹. Si cette projection se concrétise, le niveau des mers continuera d'augmenter et les événements climatiques extrêmes, tels les ouragans, les inondations, les feux de forêt ou les vagues de chaleur deviendront plus fréquents et plus intenses. La seule évocation des catastrophes climatiques qui entraînent à leur tour des catastrophes humaines nous commande d'agir sans tarder et sans plus de tergiversations. Nous croyons qu'il faut adopter une approche intégrée et structurée afin que l'ensemble de nos actions soit coordonné vers cet objectif.

Comme le souligne le document de consultation, le Québec est déjà engagé dans la lutte contre les changements climatiques et nous croyons qu'il faut non seulement poursuivre, mais aussi accentuer les efforts dans cette voie.

¹ Nous faisons référence ici aux prévisions de l'Agence internationale de l'énergie.

La lutte contre les changements climatiques : un enjeu pour les travailleuses et les travailleurs et leur syndicat

Une politique ambitieuse de lutte contre les changements climatiques, qui intègre des mesures assurant une diminution significative de nos émissions de gaz à effet de serre, ne pourra être mise en œuvre sans la contribution des travailleuses et des travailleurs et de leur syndicat. D'abord, parce que cette politique nous amènera à modifier certaines pratiques dans nos milieux de travail. Puis, parce qu'en tant que citoyennes et citoyens, nous devrons revoir nos comportements.

Les emplois de plusieurs secteurs seront sans aucun doute affectés par les transformations nécessaires à l'atteinte de nos objectifs. Les choix en matière d'énergie et d'approvisionnement, la mise en place du marché du carbone, le développement des technologies vertes et l'adoption de réglementations plus contraignantes sont autant d'éléments qui devraient transformer la réalité de tous les secteurs, tout comme ils devraient infléchir nos décisions individuelles.

Pour la CSN, la transition vers une économie verte n'est donc possible qu'avec la participation active du monde du travail. La transition énergétique, élément incontournable pour une réduction de nos émissions de GES, exigera de nouvelles technologies et procédés. Cela n'est pas sans soulever la question de la formation de la main-d'œuvre. D'une part, la question du développement de l'expertise pour la relève et, d'autre part, celle de la requalification et de l'actualisation des compétences pour celles et ceux qui sont déjà sur le marché du travail. Ces programmes doivent être à la hauteur de nos aspirations et assurer la compétence de notre main-d'œuvre. Une partie des travailleuses et des travailleurs sera touchée par les changements qui s'amorcent et l'intervention de l'État est nécessaire pour assurer cette transition. Pensons ici aux changements induits par les modifications aux processus de fabrication ou encore aux connaissances requises eu égard aux nouvelles technologies qui seront développées.

De plus, comme le souligne le document de consultation, les risques pour la santé associés aux changements climatiques s'accroissent et de nouvelles maladies font maintenant leur apparition en sol québécois. Cet état de fait devrait conduire le gouvernement à mieux informer et à développer des programmes de prévention à l'intention des citoyens et des travailleurs.

D'ailleurs, compte tenu des enjeux identifiés, nous croyons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devrait travailler en étroite collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pourtant exclus des travaux.

Le concept de transition juste et équitable, porté par les organisations syndicales, réfère aux mesures à adopter afin que le passage d'un système énergétique énergivore à carburant fossile vers un système reposant sur des énergies renouvelables se fasse sans trop de heurts. Soulignons que son adoption suppose des investissements significatifs et des mesures d'adaptation. Pour la CSN, la détermination d'une cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre doit se faire concomitamment avec l'adoption de plusieurs politiques d'adaptation. Ces dernières doivent assurer non seulement l'atteinte de la cible, mais aussi les moyens afin que les changements apportent plus de justice et d'équité. C'est d'ailleurs ce que nous tenterons de mettre en perspective en répondant aux quatre questions mises au jeu par le gouvernement dans son document de consultation.

Quelques réponses aux questions posées

Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec une cible de réduction d'émissions de GES de l'ordre de 37,5 % sous le niveau de 1990 pour le Ouébec en 2030?

Comme nous l'avons dit, la CSN appuie sans réserve l'établissement d'une cible minimale de réduction des émissions de GES de l'ordre de 37,5 % sous le niveau de 1990. La proposition du comité-conseil nous apparaît cohérente avec l'urgence écologique dans laquelle nous nous trouvons. De surcroît, il s'agit de la cible la plus ambitieuse jamais proposée au Canada. En cela, elle confirme l'engagement du Québec et notre leadership sur cet enjeu. Pour la CSN, cette cible est incontournable lorsqu'on se projette dans l'horizon 2050 alors que nous savons, d'ores et déjà, qu'il faudra diminuer de 80 à 90 % nos émissions, comme l'a souligné le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Comme organisation syndicale, nous sommes préoccupés non seulement par le niveau de la cible, mais aussi – et surtout – par les mesures concrètes qui permettent d'espérer l'atteinte de nos objectifs. Le choix politique que le gouvernement propose devra aussi se manifester par les ressources humaines, financières et techniques qu'il va accepter de déployer. Or, les mesures d'austérité que le gouvernement ne cesse d'annoncer jettent un sérieux doute sur la volonté réelle du gouvernement d'avoir les moyens de ses ambitions.

Le Québec devrait-il se doter de cibles ou d'objectifs particuliers en complément d'une cible globale de réduction d'émissions de GES? Si oui, lesquels?

Une cible globale permet d'établir un objectif commun pour l'ensemble des secteurs d'activité économique, sachant que certains de ceux-ci peuvent s'avérer de plus grands émetteurs de GES. Établir des cibles ou des objectifs particuliers pourrait permettre de reconnaître les efforts que certains ont déjà réalisés tout en tenant compte des occasions réelles de réduction qu'offrent certains secteurs.

Les transports et l'aménagement du territoire

Compte tenu de son importance dans le bilan carbone du Québec, nous croyons qu'une attention particulière devrait être portée au secteur des transports. En 2011, ce secteur était responsable de 29 % de la consommation totale d'énergie au Québec et de 44,7 % des émissions de GES, soit une augmentation nette de 28 % par rapport à 1990, alors que les émissions provenant de l'ensemble des autres secteurs avaient diminué de 16 %. Force est de constater qu'aucune baisse des émissions n'a été réalisée dans ce secteur et que la diminution qui surviendra au cours des prochaines années ne s'effectuera que très lentement, à moins d'une action particulière.

Année après année, les différents types de véhicules sont de plus en plus efficaces, mais les consommateurs les choisissent plus gros et plus énergivores. Qui plus est, le nombre de véhicules ne cesse d'augmenter sur les routes et chaque véhicule parcourt de plus en plus de kilomètres. Il faudra faire preuve de créativité, tout comme il faudra prévoir les sommes nécessaires, pour créer un désintéressement des citoyens envers leur voiture, et ce, au profit du transport en commun. Pour la CSN, il est impératif que le gouvernement investisse de façon plus soutenue dans le transport en commun et qu'il entreprenne un virage sérieux vers l'électrification des transports afin de soutenir la mobilité durable.

En ce qui a trait au transport de marchandises, un rapport publié en 2008 par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois estimait qu'en Amérique du Nord, une distance moyenne de 2 500 km sépare la production des denrées alimentaires et l'assiette du consommateur. C'est par camion que transite la majorité de ces denrées. Ce fait justifie à lui seul la révision de notre modèle de transport de marchandises et de consommation. Il faut, entre autres, trouver des solutions visant à diminuer la politique du *juste à temps (Just in Time)* préconisée par les entreprises, qui a grandement contribué à empirer les choses². En plus, ce mode de gestion est rendu attrayant par un coût du transport peu élevé grâce à l'État qui subventionne beaucoup plus le réseau routier que les réseaux ferroviaire ou fluvial.

Pour la CSN, une réflexion s'impose sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'approvisionnement local et les circuits économiques courts. Il faut aussi adopter des mesures réglementaires et des programmes afin de renforcer l'efficacité énergétique des moteurs et utiliser d'autres sources de carburant telles que le gaz naturel ou le biodiésel.

L'efficacité énergétique et les bâtiments

La réglementation est un des leviers dont dispose l'État pour lui permettre d'intervenir afin d'assurer une transition énergétique qui, à son tour, permettra une réduction des GES. Encore aujourd'hui, le Québec a une consommation énergétique par habitant³ parmi les plus élevées de la planète. Les conditions climatiques, tout comme l'étendue de notre territoire, sont des facteurs explicatifs de cette situation, mais ils ne peuvent justifier à eux seuls cette place peu enviable. Le concept d'efficacité énergétique devrait donc s'imposer comme une règle essentielle à la réalisation de la plupart des projets au Québec. L'efficacité énergétique consiste non seulement à réduire la consommation d'énergie, mais aussi à augmenter les rendements énergétiques des bâtiments et des équipements déjà existants et à faire de la recherche et du développement pour permettre des innovations technologiques moins énergivores.

² Le *Just in Time* est une technique de gestion logistique qui permet aux biens d'arriver sur le site précisément au moment où ils sont nécessaires. Par conséquent, puisque les entreprises se sont départies de leurs entrepôts, les camions sont désormais constamment sur la route.

³ Vers une nouvelle politique énergétique pour le Québec, Gouvernement du Québec, 2014, p. 11.

Pour la CSN, un plan d'économie d'énergies permettrait à long terme de générer des sommes colossales en retombées économiques tout en réduisant substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Si nous investissions les montants requis, nous pourrions devenir un des chefs de file nord-américains en matière d'efficacité énergétique. Afin d'obtenir un maximum d'effets, les efforts consacrés à l'efficacité énergétique doivent être continus et viser un changement permanent du marché, de la culture et des habitudes de consommation. Il faut se rappeler que l'énergie la moins coûteuse sur les plans économique et environnemental demeurera toujours celle que nous évitons de consommer.

Ces deux exemples démontrent, selon nous, la pertinence d'établir des cibles sectorielles et justifient notre souhait que soient réalisés des bilans de performance environnementale, et ce, dans le but de faire un suivi mieux coordonné et d'ajuster les actions requises le cas échéant.

Dans les différents secteurs de l'économie québécoise, quelles initiatives devraient être mises en œuvre pour accélérer le rythme de réduction des émissions de GES et pour maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la lutte contre les changements climatiques à court et à long terme?

Nous croyons qu'une vaste campagne d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation⁴ serait une bonne initiative pour permettre à tous de mieux comprendre les enjeux liés aux changements climatiques. Il faut démontrer le lien qui existe entre les choix que nous faisons et les effets de ceux-ci sur l'environnement.

L'impératif environnemental doit être vu comme une occasion de favoriser un développement différent et, pour la CSN, c'est en faisant la promotion d'actions responsables que les citoyennes et les citoyens pourront se sentir concernés par la lutte contre les changements climatiques. De plus, le gouvernement doit donner une réponse satisfaisante aux enjeux démocratiques qui sont sous-jacents à la mise en place de mesures pour assurer notre réduction d'émissions de GES. Les processus de consultation et les démarches d'acceptabilité sociale doivent être transparents et permettre la tenue de débats réels sur les objectifs poursuivis et les moyens pour les atteindre. Condition essentielle à cet exercice, l'accès à l'information doit être assuré. Une réflexion importante doit donc s'engager sur les processus décisionnels à adopter afin que les choix qui s'imposent soient faits dans l'intérêt supérieur des collectivités. En ce sens, le gouvernement et les institutions publiques concernées doivent agir en toute transparence.

⁴ Malgré les grandes marches contre les changements climatiques qui ont contribué à mieux faire connaître cette problématique, beaucoup reste à faire pour sensibiliser la population quant à nos choix de consommation relativement à la réduction des GES.

De plus, le gouvernement doit favoriser l'émergence de lieux de concertation où doit être représenté l'ensemble des personnes pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des GES. Les travailleuses et les travailleurs se retrouvent incontestablement parmi les personnes concernées. Or, le gouvernement a plutôt choisi au cours des derniers mois de sonner le glas de plusieurs de ces lieux. Pour la CSN, la planification du développement local et régional doit permettre un développement qui inclut l'amélioration des conditions sociales, éducatives, culturelles, et environnementales.

Outre les initiatives volontaires et la mise en place de lieux de concertation, il serait illusoire de croire qu'il sera possible de réduire nos émissions de GES en deçà de 37,5 % de ce qu'elles représentaient en 1990 sans contraindre davantage les différents acteurs de la société québécoise. Ainsi, des mesures d'écofiscalité, des réglementations plus exigeantes et des sanctions plus imposantes devront être examinées.

Quels seront les principaux obstacles à surmonter pour renforcer l'action dans la lutte contre les changements climatiques au cours des prochaines décennies?

En tant qu'acteur socio-économique préoccupé par les questions climatiques, la CSN voit un certain nombre d'obstacles poindre à l'horizon, notamment en ce qui a trait aux nécessaires arbitrages entre le développement à tout crin et les conditions d'un développement durable. Ainsi en est-il de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans un contexte où la nécessité de réduire notre dépendance à ces derniers n'est plus à démontrer. La CSN s'est prononcée en 2011 pour un moratoire complet sur les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti, dans le golfe du Saint-Laurent et en Gaspésie. Nous avons insisté pour que le gouvernement s'assure d'abord d'évaluer toutes les répercussions sociales et les risques environnementaux qui peuvent être associés à ces projets d'exploration et d'exploitation. La nécessité d'une véritable consultation publique sur ces projets a été mise en exergue afin que les décisions soient prises en toute connaissance de cause et dans l'intérêt supérieur de l'ensemble de la population québécoise.

Cette exigence de moratoire est sans contredit l'expression de nos craintes légitimes en regard des conséquences environnementales et sociales de l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois. Il s'agit aussi d'un regard lucide sur les espoirs de développement économique que pourrait représenter l'exploitation de cette ressource si, de fait, elle s'avérait.

Parmi les autres obstacles à surmonter, soulignons la question du développement des énergies renouvelables et des technologies propres. Si le Québec peut se targuer de pouvoir compter sur des capacités importantes en matière d'hydroélectricité, il n'en demeure pas moins que des progrès devront être réalisés dans l'utilisation et le développement des énergies renouvelables, que l'on pense à la biomasse ou à l'énergie solaire pour ne citer que ces deux exemples.

Quant aux technologies vertes, la CSN considère que le défi est de deux ordres. Premièrement, il faut assurer leur développement, car notre capacité à produire tout en diminuant notre empreinte carbone est, pour une bonne part, subordonnée aux progrès technologiques que nous pourrons accomplir. Deuxièmement, même si nous arrivons à mettre en place les conditions nécessaires au développement de ce secteur, il faudra maintenir l'expertise au Québec dans un contexte d'internationalisation des marchés, où plusieurs pays sont aussi à l'affût des expertises dans ce domaine.

Finalement, la transition proposée ne pourra se faire sans un financement adéquat du plan d'action sur les changements climatiques, certes, mais aussi de plusieurs autres mesures tout aussi nécessaires au virage que doit prendre le Québec s'il souhaite atteindre réellement la cible proposée. Nous connaissons l'existence du fonds vert et savons qu'il pourra être utilisé. Toutefois, il demeure tributaire des sommes qui proviendront du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et pourrait s'avérer insuffisant en regard de la tâche à accomplir.

Conclusion

Devant l'urgence d'agir pour contrer les changements climatiques, nous devons inévitablement nous engager dans une transition énergétique. À ce titre, nous saluons la détermination du gouvernement du Québec à fixer une cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à moins de 37,5 % à l'horizon 2030 sous le niveau d'émissions de 1990. Pour la CSN, ce virage nécessaire doit être vu comme une occasion favorable de développement durable, c'est-à-dire un développement qui intègre tant les dimensions environnementale, sociale qu'économique. Parce que nous sommes convaincus de l'importance que ce développement soit inclusif et parce que nous savons que les travailleuses et les travailleurs que nous représentons peuvent faire une réelle différence dans l'atteinte des objectifs poursuivis, nous tenons à réaffirmer ici notre entière disponibilité.

Les moyens pour nous sevrer des énergies fossiles sont à notre portée. Ainsi, les mesures d'efficacité énergétique, la sensibilisation des citoyennes et des citoyens et la bourse du carbone sont autant d'exemples qui nous permettent d'espérer un autre type de développement pour le Québec. Concernant ce dernier exemple, nous croyons impératif que le gouvernement du Québec se dote d'une réglementation efficace afin d'éviter que les objectifs de l'implantation du marché du carbone ne soient détournés. Pour la CSN, une financiarisation du marché du carbone compromettrait les objectifs environnementaux et économiques qui ont justifié et qui justifient toujours la création d'un tel marché.

Nous savons que des arbitrages difficiles sont à faire. Pour la CSN, d'aucune façon les risques environnementaux ne doivent être minimisés au profit de la logique comptable qui établirait la rentabilité financière d'un projet ou d'un autre. Nous attendons du gouvernement qu'il fasse sienne cette exigence.